

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-636766

106872

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

X7183

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHRAF BI SAAID

Date de naissance :

22/11/1949

Adresse :

RESIDENCE OCEAN PALM Imm 8 APP 3

Tél. :

0661 10 24 84

Total des frais engagés : 5149,20

Cadre réservé au Médecin

Docteur Khadija CHERGUI

Ophthalmologiste

79, Av. Oqba, 1er étage - Agdal

Rabat / Tél. 05 37 77 77 55

Cachet du médecin :

Date de consultation :

03/02/2022

Nom et prénom du malade :

BOU LAAGANE SAÏDA

Age : 67

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

ACCUEIL

BOZAACHANE

MURRAS

08 MAR. 2022

Le : 24 02 2022

Signature de l'adhérent(e) :

U15

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/02/2022	Ophtalmologie	1	300,000 DT	INF : 101164473 Docteur Khadija CHERG Ophtalmologiste 79, Av. Habib Bourguiba

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE OCEAN PALM HARIF NAJWA docteur en pharmacie Lot Ocean Palm GH3 Ham 1 Km 19 Route Dazemmid tel: +212 5 20 62 31 62	09/08/22	1193,20

#### ANALYSES • RADIOPHARIES

Cachet et signature Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cache et signature du Patient	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
RAYON OPTIQUE Hicham CHERGUI Optician Optométriste Av Okba Abdai - Rabat 05 37 88 68 11	22/02/22					4700,00

#### BELEVE DES BAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉ

**Docteur Khadija CHERGUI**  
**Ophtalmologiste**

Maladies et chirurgie des yeux  
Angiographie numérisée - Laser - OCT

Ancien Médecin attaché à l'hôpital  
Militaire d'Instruction Mohamed V - Rabat



**الدكتورة خديجة الشركي**

متخصصة في أمراض و جراحة العيون

تصوير الأوعية المرقوم - الليزر

فحص الشبكة بالليزر

طبية ملحة سابقاً بالمستشفى

ال العسكري الدراسي محمد الخامس - الرباط

Rabat, le : **09 février 2022** في الرباط

**Mme BOULAAMANE SAIDA**

54,10x2

1/ LARMABAK COLLYRE



1 goutte 4 fois par jour et à la demande, les deux yeux, 3 Mois  
renouv

41,50

2/ GELARMES



1 app /j le soir, les deux yeux, 1 Mois

LARMABAK 0,9%

Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

149,90

PHARMACIE OCEAN PALM  
79, Av. Oqba 1<sup>er</sup> étage - Agdal  
Rabat / Tél: 05 37 77 77 88

Docteur Khadija CHERGUI  
Ophtalmologiste  
79, Av. Oqba, 1<sup>er</sup> étage - Agdal  
Rabat / Tél: 05 37 77 77 88

LARMABAK 0,9%

Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI



GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g

Distribué par COOPER PHARMA

41, rue Mohamed Diouri, Casablanca

Pharmacien Responsable:

Mme Amina DAOUDI

PPV : 41,00 DH

**Docteur Khadija CHERGUI**  
**Ophtalmologiste**

Maladies et chirurgie des yeux  
Angiographie numérisée - Laser - OCT

Ancien Médecin attaché à l'hôpital  
Militaire d'Instruction Mohamed V - Rabat



**الدكتورة خديجة الشركي**

متخصصة في أمراض و جراحة العيون

تصوير الأوعية المرقوم - الليزر

فحص الشبكة بالليزر

طبيبة ملحة سابقاً بالمستشفى

ال العسكري الدراسي محمد الخامس - الرباط

Rabat, le : **09 février 2022** في الرباط

**Mme BOULAAMANE SAIDA**

Monture + verres correcteurs progressifs  
Antireflets

VL :

OD = + 0.50 (- 2.00 à 80°)

OG = + 0.50 (- 1.50 à 80°)

VP :

ODG = Add : + 2.50

Docteur Khadija CHERGUI  
Ophtalmologiste  
1<sup>er</sup> étage - Agdal  
79, Av Okba - Agdal - Rabat  
Tél: 05 37 77 77 55

**RAYON OPTIQUE**  
Hicham CHERGUI  
Opticien Optométriste  
79, Av Okba, Agdal - Rabat  
Tél: 05 37 68 68 11

# Rayon Optique

Facture N° : 104/2022

**Rabat, le : 12/02/2022**

**NOM : MME BOULAAMANE SAIDA**

*Arrête la présente facture à la somme de quatre mille sept cents dirhams et zéro centimes toutes taxes comprises.*

79, Avenue Oqba Agdal Rabat-MAROC Tél : 05 37 68 68 11

Patente : 25771016